



**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**  
Travail - Solidarité

DIRECTION GÉNÉRALE DES ELECTIONS

SCRUTIN LÉGISLATIF MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE :

Koubia

LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE / LISTE INDEPENDANTE	PRÉNOMS ET NOM DU CANDIDAT	GENRE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	STATUT
Front Démocratique de Guinée (FRONDEG)	FODE BALDE	H	Né le 01/01/1987 à COTE D'IVOIRE	T
Front Démocratique de Guinée (FRONDEG)	IBRAHIMA SORY SECK	H	Né le 05/06/1985 à KOUBIA	S
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	ABDOURAHAMANE BALDE	H	Né le 11/11/1968 à KOUBIA	T
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	ADAMA IELY DIALLO	F	Née le 28/07/1995 à KOUBIA	S
Nouvelle Génération pour la République (NGR)	MAMADOU HAIYA DIALLO	H	Né le 13/03/1996 à KOUBIA	T
Nouvelle Génération pour la République (NGR)	HALIMATOU SADIO DIALLO	F	Née le 28/12/1990 à LABE	S

accuse de réception  
Fafaya le 17/04/2026  
Le sous-préfet

  
Lieutenant Jibril Sankho

Cameroun, Dixm - République de Guinée - Tel : 613 00 01 01  
Email : contact@dge.gov.gn - Site Web : www.dge.gov.gn



40/61

**Article 5 : De l'exécution**

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des Départements Techniques, les Responsables des Services d'Appui et les Démembrements de la Direction Générale des Élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Article 6 : De l'Entrée en vigueur.**

La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

16 APR 2026

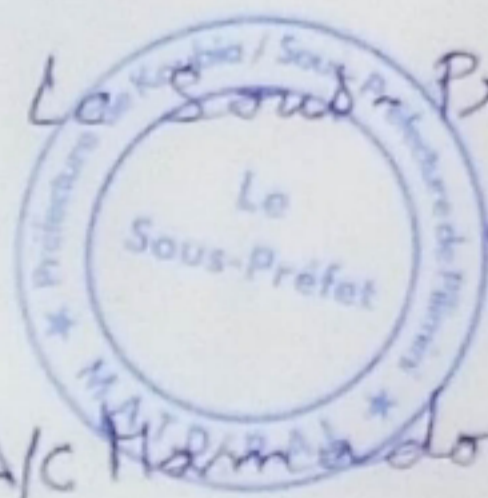
Conakry, le .....



Madame CAMARA Djenabou Touré

Pilimini le 17/04/2026

Le Sous-Préfet



A/C Hamadou yaya Diallo





DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

Pour l'ensemble des démembrements :

- Faire remonter à la Direction des Opérations une copie des décharges ainsi qu'une photo de l'affichage de la Décision, via la plateforme accessible au lien suivant : <https://suividemembrement.dge.gov.gn>.

La Direction des Opérations procédera à un contrôle individuel de chaque responsable afin de s'assurer du respect des présentes instructions dans les délais impartis.

La présente Directive est d'application immédiate.

Je vous remercie de veiller à sa prompte exécution.

Fait à Conakry, le .....

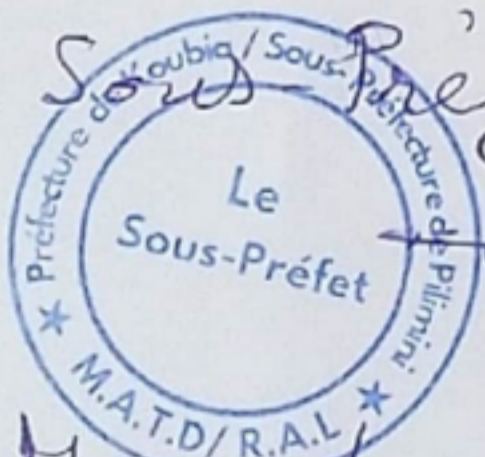


*Camara*  
*banie*

Madame CAMARA Djénabou Touré

*Pilimini le 17/04/2026*

*Le Sous-Préfet*



*AC Mamadou yaya Diallo*

